

Une révolte à La Chaux-de-Fonds

Autor(en): **Guy, A. / Schurch, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **9 (1917)**

Heft 6

PDF erstellt am: **05.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim: G. Heymann
Téléphone 1808 o o o Kapellenstrasse 6 o o o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Pages		
1. Une révolte à La Chaux-de-Fonds	53	4. Salaires minima pour l'agriculture	59
2. Conférence syndicale internationale	54	5. Dans les fédérations patronales	60
3. La Conférence syndicale et la paix	56	6. Dans les fédérations	60
		7. Divers	60

Une révolte à La Chaux-de-Fonds

La population de La Chaux-de-Fonds est actuellement sous le régime du sabre pour avoir, dans un geste spontané, enfoncé les portes des prisons et délivré E.-P. Graber, rédacteur de *La Sentinelle*, qui venait de commencer la peine de huit jours que lui avait infligée le tribunal militaire. Pour le peuple, ce jugement fut un véritable déni de justice; il avait protesté déjà dans de nombreuses assemblées et en ouvrant dans *La Sentinelle* une souscription dont le montant dépassa, en quelques jours, considérablement les frais du procès. Du reste, les révélations de la *Berner Tagwacht* concernant les hôpitaux militaires et les fatigues imbéciles imposées aux troupes de la troisième division, il y a quelques semaines, ont démontré que E.-P. Graber s'est tenu bien en deça de la vérité dans ses écrits et dans ses déclarations au tribunal militaire. Aujourd'hui, il est de notoriété publique que la camarilla militaire se moque délibérément de la dignité et de la santé des citoyens-soldats.

La bourgeoisie s'efforce de faire accroire que la révolte de la population ouvrière des Montagnes neuchâteloises est un simple chambardement. Il est vrai que cette note conviendrait aux autorités civiles!!! et militaires qui ne tiennent nullement qu'on examine ces événements à la lumière d'autres faits. Seulement, la classe ouvrière n'oublie pas combien, depuis 1914, on a procédé à l'étranglement de la démocratie, pas plus que jamais elle n'oubliera la façon dont la bourgeoisie s'est vautrée dans l'arbitraire. On ne compte plus les grands voleurs, les affameurs du peuple et les traîtres qui sont en liberté, pendant que les défenseurs du peuple sont emprisonnés pour avoir osé dire la vérité. Les affaires Böhme, Egli-Wattenwyl, Decoppet, de Loys, Bircher, pour ne citer que celles-là, sont encore de trop récente mémoire pour qu'il soit néces-

saire d'insister. Voilà la source des événements de La Chaux-de-Fonds; il s'agit non pas de la libération d'un homme aimé du peuple, mais d'une protestation contre l'arbitraire de nos gouvernants et des tribunaux militaires en particulier.

Et surtout, qu'on ne se méprenne pas en haut lieu sur la portée de cette révolte. La classe ouvrière suisse est unanime pour approuver le geste du peuple de La Chaux-de-Fonds et l'appuyer si d'autres moyens de lutte devenaient nécessaires. Nous n'en voulons pour preuve que les assemblées de protestation qui s'organisent partout et le manifeste suivant de l'Union suisse des fédérations syndicales et du comité du parti socialiste suisse:

Les délégations du parti socialiste suisse et de l'Union suisse des fédérations syndicales qui se sont rendues à La Chaux-de-Fonds, ensuite des événements graves survenus dans cette ville, après avoir pris connaissance des faits, constatent que la libération du camarade Graber est le résultat d'un mouvement spontané et légitime d'indignation de la population devant le fait qu'un honnête homme était emprisonné pour avoir défendu un soldat maltraité, tandis que ceux qui spéculent sur la misère du peuple, qui violent la neutralité, qui foulent aux pieds la constitution et les libertés du peuple, qui maltraitent les soldats et les drillent, échappent à toute répression et jouissent de la liberté.

Le gouvernement neuchâtelois, qui comme tous les autres gouvernements bourgeois se montre faible envers les forts et fort envers les faibles, a pris prétexte des événements du 19 et 20 mai pour s'entendre avec le général et le Conseil fédéral pour faire occuper La Chaux-de-Fonds par huit mille hommes de troupe et y proclamer l'état de siège. La population a répondu par un calme admirable.

Les délégations soussignées approuvent complètement la ligne de conduite suivie par le parti socialiste de La Chaux-de-Fonds et spécialement son attitude à l'égard des autorités militaires et des troupes; cette conduite étant tout à fait conforme aux traditions et à l'esprit de lutte de classe. Les ouvriers de La Chaux-de-Fonds ont ainsi bien mérité la sympathie et l'appui de toute la classe ouvrière suisse et de la démocratie en général.

La délégation du Parti socialiste suisse.
La délégation du Comité de l'Union suisse
des fédérations syndicales.

Le seul moyen pour les autorités de sortir de la mauvaise voie dans laquelle elles se sont engagées, c'est un prompt retour à la légalité. Le feront-elles? Il est permis d'en douter à voir leur affollement.

* * *

Cet événement n'a pas qu'un côté tragique. Ce serait mal connaître le peuple des Montagnes neuchâteloises que de le croire incapable, tout en se rendant compte du sérieux de la situation, de dégager le comique de l'affaire. E.-P. Graber ne rentrera pas au « clou » que le jour où les traineurs de sabre auront débarrassé La Chaux-de-Fonds de leurs incommodes personnes. Et tous les flics de la sûreté, aidés de bourgeois qui affichent de réelles aptitudes dans l'art de moucharder, ont bon chercher, perquisitionner, ajouter gaffe sur gaffe, le rédacteur de *La Sentinelle* reste introuvable, encore que chaque jour il écrit quelques articles sur la situation. La population reste sourde aux provocations, tant sa résistance passive lui paraît donner sur les nerfs de la bourgeoisie et des autorités. Seuls des événements plus graves et certaines provocations la feront changer de tactique, c'est ce que l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds a fait connaître au Conseil d'Etat, à qui elle envoya la lettre suivante:

Chargée.

Au Conseil d'Etat du canton de et à Neuchâtel.

Monsieur le Président et Messieurs,

L'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds, groupant tous les syndicats de la ville, ne peut rester indifférente devant la provocation évidente constituée par la présence des troupes se répandant dans les rues tous les soirs, dès la sortie des fabriques et ateliers. Tandis que la tranquillité la plus complète règne toute la journée, notamment à midi où le mouvement est aussi fort que le soir, il est pénible et énervant de voir sortir la troupe qui vient se camper sous les yeux des ouvriers qui circulent paisiblement dans les rues.

La population s'inquiète de voir autant de soldats en une seule ville, elle craint pour son ravitaillement. Le retrait de la troupe s'impose, si l'on ne veut pas aller au-devant d'événements plus graves. Un rien peut les déclancher. Encore quelques scènes comme celles dont fut témoin un journaliste de Zurich et nous ne répondrons plus de rien!

Au nom de nos organisations syndicales, nous protestons contre un pareil déploiement de forces armées. Nous avons conseillé jusqu'ici le calme à nos sociétaires et nous le ferons encore, mais si vous ne faites pas droit à notre demande de retirer la troupe et qu'il en résulte de nouvelles provocations, vous encourez la responsabilité de ce qui en résultera.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds:

Le secrétaire,
(sig.) A. Guy.

Le président,
(sig.) C. Schurch.

Il est des socialistes, parmi lesquels de nombreux intellectuels, qui s'étonnent de ce que les organisations syndicales de La Chaux-de-Fonds prêchent le calme à leurs sociétaires et préféreraient une bonne grève générale. Certes, la grève générale est un moyen et ce serait une erreur de ne vouloir point s'en servir au moment opportun. Nous savons du reste qu'une assemblée des comités des syndicats et de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds a examiné, avec des délégués d'autres régions, l'éventualité d'un mouvement de ce genre. Et ce n'est pas tant la grève générale elle-même que son opportunité qui a fait l'objet de la discussion. En attendant le moment propice, il faut surtout ne pas ignorer que le calme dont font preuve les ouvriers de La Chaux-de-Fonds, est le fait d'ouvriers organisés, condition sine qua non de réussite. Il y a souvent plus de difficultés à agir de la sorte, qu'à déclancher un mouvement de grève générale, et ceux-là sont habiles qui ont su éviter jusqu'ici les pièges des autorités et de la camarille militaire réunies, ce qui ne manque pas de placer ces dernières dans une situation peu enviable.



Conférence syndicale internationale

La *Revue syndicale* a renseigné déjà ses lecteurs sur les démarches faites par l'Union suisse des fédérations syndicales en vue de la convocation d'une conférence syndicale internationale. Voici, à ce propos, la lettre qu'elle adressa à différentes Centrales syndicales nationales:

Berne, le 29 mars 1917.

Aux Centrales syndicales nationales d'Amérique, d'Angleterre, de France, d'Italie, d'Espagne et de la Belgique.

Chers camarades,

Nulle part, au début de la guerre, on comptait avec une durée aussi longue de celle-ci. Par suite de cette circonstance, l'Union syndicale internationale ne fut plus à même de remplir les fonctions lui étant assignées, abstraction faite que dans les pays belligérants les tendances nationales ont pris le dessus, favorisant ainsi dans une large mesure les mésintelligences et les sentiments d'amertume.

En 1915, les représentants des pays de l'Entente, par l'entremise de l'Amérique, ont fait des tentatives de remettre en action l'U. S. I. en proposant le transfert de son siège dans un pays neutre, mais en vain; d'une part, parce que d'après les décisions des conférences internationales, un tel transfert ne peut être décidé que par une conférence internationale réunissant, si